

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

HAUTE-LOIRE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SANSSAC L'EGLISE

Séance du 25 mai 2020

Nombre de membres

N° 2020 - 14

Afférents au CM : 15

En exercice : 15

Présents : 15

Votants : 15

L'an deux mil vingt et le 25 mai à vingt heures trente, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur BERAUD Jean-Yves, en qualité de maire.

Date de la convocation

le 18/05/2020

Date d'affichage

le 18/05/2020

Présents : Messieurs BARRET Denis, BERAUD Jean-Yves, BLANC Sandrine, BOYER Joseph, CHACORNAC Emmanuelle, COSME Vincent, DELMAS Marie-Claude, DURAND Claudine, FELGINES Florence, FOURNET-FAYARD Marjolaine, GIRAUD Corinne, GUILHOT Stéphane, JACQUES Cyrille, MAZOYER Gérard, METHON Rodolphe.

Madame FELGINES Florence a été nommée secrétaire de séance.

Objet de la délibération 2020-14

Création et désignation des membres  
des commissions communales

Monsieur le Maire explique à l'Assemblée que la composition des différentes commissions, y compris les Commissions d'Appel d'Offres et les bureaux d'adjudications, doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale (article L. 2121-22 du CGCT).

Acte rendu exécutoire après dépôt en  
Préfecture

le 29 MAI 2020

Le Conseil Municipal a donc procédé à la désignation des membres de la commission « Finances ; Aménagement urbain et circulation routière ; Aménagement rural ; Sociale, culturelle et communication ; Ecole ; Appel d'offres et adjudications, sur proposition de listes, par application des principes de représentation au plus fort reste, et au scrutin secret, sauf si le conseil municipal décide, à l'unanimité d'y renoncer. Le Maire est président de droit.

et publication ou notification

du 29 MAI 2020

Monsieur le Maire explique que lors de la première réunion de chaque commission, un vice-président est désigné. Ce dernier peut convoquer une commission et la présider si le maire est absent ou empêché. Les commissions municipales ont pour mission d'étudier et préparer les questions qui leur sont soumises, et en particulier les projets de délibérations, intéressant leur secteur d'activités.

Elles n'ont pas de pouvoir de décision et émettent de simples avis ou formulent des propositions, à la majorité des membres présents sans qu'un quorum de présence soit requis.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide de créer les commissions suivantes : « Finances ; Aménagement urbain et circulation routière ; Aménagement rural ; Sociale, culturelle et communication ; Ecole ; Appel d'offres et adjudications, et désigne les membres qui y siégeront :



Commission Finances : Mme CHACORNAC Emmanuelle (référente de la commission), Mme BLANC Sandrine, M BOYER Joseph, Mme DELMAS Marie-Claude, Mme FELGINES Florence, Mme GIRAUD Corinne, M GUILHOT Stéphane, M MAZOYER Gérard.

Commission Aménagement urbain et circulation routière :

M MAZOYER Gérard (réfèrent de la commission), M BARRET Denis, Mme CHACORNAC Emmanuelle, M COSME Vincent, Mme FELGINES Florence, Mme GIRAUD Corinne, M GUILHOT Stéphane, M JACQUES Cyrille, M METHON Rodolphe.

Commission Aménagement rural:

M COSME Vincent (réfèrent de la commission), M BARRET Denis, M GUILHOT Stéphane, M MAZOYER Gérard, M METHON Rodolphe.

Secteur Social, culturel et communication :

Mme FELGINES Florence (référente de ce secteur)

- CCAS (centre communal d'actions sociale)  
Vice-Présidente : Mme FELGINES Florence  
Titulaires : Mme DELMAS Marie-Claude, Mme DURAND Claudine, Mme FOURNET-FAYARD Marjolaine, Mme GIRAUD Corinne, M JACQUES Cyrille.
- ACSE (association communale de Sanssac l'Eglise)  
Membres : M BERAUD Jean-Yves, Mme DURAND Claudine, M JACQUES Cyrille, M MAZOYER Gérard.
- Communication  
Vice-Présidente : Mme FELGINES Florence  
Titulaires : M BOYER Joseph, Mme DELMAS Marie-Claude, Mme DURAND Claudine, Mme GIRAUD Corinne, Mme CHACORNAC Emmanuelle, M MAZOYER Gérard, M METHON Rodolphe.

Commission Ecole :

Mme DURAND Claudine réfèrent de la commission,  
Mme BLANC Sandrine, M COSME Vincent, Mme FELGINES Florence, Mme FOURNET-FAYARD Marjolaine, Mme GIRAUD Corinne, M GUILHOT Stéphane, M JACQUES Cyrille, M METHON Rodolphe.

Commission d'Appels d'offres et d'adjudications :

Titulaires : Mme DURAND Claudine, M GUILHOT Stéphane, Mme FOURNET-FAYARD Marjolaine,  
Suppléants : Mme CHACORNAC Emmanuelle, Mme GIRAUD Corinne, M MAZOYER Gérard.

Fait et délibéré, le 25 mai 2020.  
Au registre sont les signatures  
pour copie conforme



Le Maire

BERAUD Jean-Yves

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. La Juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

La présente délibération sera inscrite au registre des délibérations du conseil municipal, au recueil des actes administratifs, affichée en Mairie et transmise au contrôle de légalité.

